



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h12.

Le secrétariat de séance est confié aux représentants des parents d'élèves.

Madame la Proviseure soumet au vote des membres du Conseil d'Établissement l'approbation du compte-rendu du C.E. du 25 octobre 2022, ainsi que l'ordre du jour de la séance de ce soir modifié comme suit :

1.4) Règlement financier

2.6) Proposition de modification du RI.

III) Actes relatifs au fonctionnement de l'établissement

3.1) Présentation du PPMS

Madame la Proviseure revient sur la composition du Conseil de discipline.

« Les représentants du personnel et des parents d'élèves **sont élus en leur sein** par les membres titulaires et suppléants du CE appartenant à leurs catégories respectives ».

Extrait de la circulaire n° 0732 du 21/06/2022 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Elle demande aux représentants des personnels de revoir la composition du Conseil de discipline telle qu'annoncée au CE du 22 octobre 2022.

Votants : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Vote à l'unanimité. L'ordre du jour reprend

I. Actes budgétaires

1.1 Budget initial 2023

Mme La Proviseure passe la parole à M. JOUBERT, secrétaire général pour qu'il présente le budget initial 2023.

Elle rappelle que le Budget reste pour autant prévisionnel et contraignant.

Le Budget est toujours à envisager par année civile.



Des modifications sont possibles en cours d'année BR1 et BR2.

Le budget est présenté par Monsieur Joubert qui rappelle les modalités de fonctionnement du Lycée Stendhal qui bénéficie du statut d'EGD (Etablissement en Gestion Directe) dans le cadre du réseau AEFÉ ainsi que les spécificités de ce statut dans le réseau. Il décrit notamment les impacts d'une gestion centralisée avec les avantages et les inconvénients vis-à-vis d'autres statuts. Il est par ailleurs rappelé que les 2 établissements en gestion direct en Italie (lycée Chateaubriand de Rome et lycée Stendhal de Milan) sont désormais regroupés au sein de la même agence comptable.

La proposition de budget (qui s'élève à 7 937 267euros) est faite en tenant compte du contexte inflationniste de l'année écoulée. Les frais de scolarité sont en moyenne en hausse de 8% dans les EGD du réseau AEFÉ. Au Lycée Stendhal une hausse de 6% est proposée pour l'année prochaine. Cette hausse a pour objet de s'assurer d'un budget équilibré.

Plusieurs éléments sont approfondis et discutés :

- Illustration des postes ayant la plus grande variation qui sont : la hausse du nombre d'inscription et les frais de cantine (8,6%)
- Les principaux postes de dépense restent les salaires des personnels qui incluent également un rattrapage des années précédentes payé en novembre et décembre ,le budget de fonctionnement (2,2 mln) qui subit plus fortement les variations des prix de l'énergie. La gestion de ce poste se fait par la mise en concurrence des prestataires par les biais d'appel d'offre ainsi qu'une recherche d'optimisation des coûts
- On remarquera que le poste Investissement est ramené à 160K, soit une baisse de 20% par rapport à l'année précédente.
- Les travaux prévus liés à la levée des réserves émises par les pompiers dans le rapport de 2016 sont prioritaires

Il est rappelé que plus de 80% du budget de l'établissement est couvert par les droits de scolarité versés par les familles. L'AEFE contribue pour les bourses, et une part des rétributions de certains personnels (expatriés et résidents)

Mme La Provisseure propose aux membres du CE d'émettre un avis formé sur la proposition de budget initial.

Votants : 18 Contre :0 Abstention : 0 Pour : 18

Vote : la proposition de budget initial 2023 est adoptée.

1.2 Tarifs annexes

Mme La Provisseure passe la parole à M. JOUBERT, secrétaire général pour qu'il présente le tableau des tarifs annexes.

Un vote est nécessaire pour les tarifs annexes aux droits d'examen. Il est rappelé par les représentants des familles qu'un effort sur les droits serait apprécié. Depuis la numérisation des frais de dématérialisation sont appliqués pour le baccalauréat (respectivement de 20 euros et 40 euros par élève).



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Mme La Proviseure propose aux membres du CE de voter sur cette proposition

Votants : 18 Contre :0 Abstention : 0 Pour : 18

1.3 Caisse de solidarité

Mme La Proviseure passe la parole à M. JOUBERT qui propose de réactiver la Caisse de solidarité du Lycée Stendhal.

Il expose les modalités de cette réactivation. Il est rappelé que cette caisse instituée en 2018 n'a pas été utilisée de façon importante pendant les dernières années. Elle ne peut pas bénéficier à des élèves boursiers. Une discussion sur son opportunité se conclue par un avis positif à sa continuation.

Votants : 18 Contre :0 Abstention :0 Pour : 18

1.4 Règlement financier

Mme La Proviseure passe la parole à M. JOUBERT, qui propose deux modifications au règlement administratif et financier en vigueur. Ces modifications sont relatives aux frais de garderie et d'études dirigées. Tout comme les frais de demi-pension, il s'agit de montants forfaitaires, payables dès réception de la facture et aucun changement n'est autorisé en cours de trimestre. Une remise peut éventuellement être accordée en cas d'absence supérieure à 12 jours consécutifs dans un même trimestre (avec production de justificatif).

Mme La Proviseure propose aux membres du CE de voter sur cette proposition

Votants : 18 Contre :0 Abstention :0 Pour : 18

Une discussion se poursuit aussi sur proposition des familles d'évaluer la possibilité de mettre en place une option afin que l'établissement puisse être le bénéficiaire des versements fiscaux locaux italien 2/1000 et 5/1000. M Joubert marque son intérêt et propose d'approfondir le sujet avec un retour pour le prochain conseil d'établissement.

II. Actes relatifs au contenu ou à l'organisation éducatrice

2.1 Projet Local d'évaluation pour le cycle de terminal

Madame La Proviseure passe la parole à Mme La Proviseure-Adjointe.

Mme Leroy présente plusieurs modifications au PLE et au RI et plus particulièrement relatives à des dispositions à compléter lors de l'absence d'un élève aux évaluations et propose un ajout.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



Elle présente aux membres du CE le projet local d'évaluation pour le cycle terminal au lycée Stendhal modifié comme suit :

Les textes qui régissent ce projet sont :

La [note de service modificative du 9 novembre 2021](#) (NOR : MENE2128670N) publiée au BO n°42 du 12 novembre 2021, dans la [note de service du 28 juillet 2021](#) (NOR : MENE2121270N) publiée au BO n°30 du 29 juillet 2021.

L'évaluation des élèves en contrôle continu implique, pour respecter le principe d'équité des élèves dans l'information sur les modalités de cette évaluation, de **mettre en place un projet d'évaluation**.

Il est bien sûr inscrit dans le cadre national réglementaire et pédagogique, ce projet d'évaluation permet de garantir la valeur du diplôme, l'égalité de traitement des candidats au regard de l'examen du baccalauréat et de la procédure Parcoursup.

Madame La Proviseure explique que ce projet a été travaillé en conseil pédagogique et en conseil d'enseignement, avant d'être présenté en CE.

Dans ce contexte, où le contrôle continu représente une part considérable pour l'obtention du diplôme, il nous est apparu important de préciser les dispositions prévues en cas de fraude à un devoir surveillé.

Les représentants des élèves souhaiteraient une application qui ne soit pas systématique.
Les modifications au règlement intérieur sont adoptées.

Votants : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

2.2 Bilan du projet d'établissement 2017-2021

Madame La Proviseure passe la parole à Mme LEROY Proviseure -Adjointe, qui présente le travail des équipes enseignantes sur le bilan de l'actuel projet d'établissement, ainsi que le calendrier et les modalités de l'écriture de notre nouveau projet.

Les démarches de redéfinition du projet d'établissement sont en cours au sein du corps enseignant et de la direction. Les prochaines étapes prévoient la revue par les autres participants de la communauté scolaire dont le CVL (Conseil de Vie Lycéenne), et il est spécifiquement précisé également par le CVC (Conseil de vie Collégienne) ainsi que par les représentants des familles afin qu'il soit porté par l'ensemble pour l'avenir.

Il s'agit de partir de la conclusion du projet d'établissement 2017 -21 pour définir celui applicable pour 2022 – 2026



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



2.3 Point orientation

Madame La Proviseure passe la parole à Mme LEROY Proviseure -Adjointe, qui fait un point sur le calendrier des opérations d'orientation.

L'ensemble des actions entreprises est présenté par Mme Leroy qui détaille notamment le forum des formations post-bac, les échanges avec le lycée Jean Giono de Turin, Le Forum des Métiers Scientifiques dans le cadre des semaines de la science, la présence prévue de Mme Adeline Neumann créatrice de la plateforme Agora qui travaille en priorité avec notre PRIO (Personnel Ressource en Information et Orientation) Mme Puccini, ainsi que le salon AEF3D prévu le 2/12. Les actions prévues pour la semaine du 5 décembre menées par l'association « elles bougent » et notamment sur les échanges prévus avec les filles pour lutter contre les phénomènes d'autocensure.

Les entretiens d'orientations organisés par l'APE (Commission Orientation) sont également prévus le week-end.

Les discussions portent aussi sur la possibilité de développer les échanges ou de favoriser la création d'un annuaire pour trouver un stage plus facilement en seconde ainsi que sur la possibilité de capitaliser dans ce cadre avec la communauté des familles de l'APE.

2.4 Bilan du Conseil d'école du 10 novembre 2022

Mme La Proviseure passe la parole à M. GALTIER qui fait le compte-rendu du Conseil d'école du 10 novembre 2022.

M. Galtier présente les conclusions du conseil d'école qui a permis de :

- représenter les attributions du conseil d'école et son règlement
- valider le compte rendu du conseil précédent de fin juin 2022.
- de faire le bilan sur les effectifs avec 586 élèves à la rentrée et 590 au 7 novembre.
- de valider le règlement intérieur
- de présenter les projets pédagogiques par niveau
- de discuter de façon constructive de la cantine de l'organisation des récréations, de l'enseignement des langues en primaire et de divers sujets.
- Le prochain conseil est prévu en mars.

2.5 Postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée 2023

Madame La Proviseure annonce aux membres du CE qu'il y aura à la rentrée 2023 un poste de personnel détaché vacant en EPS, pour le second degré et un poste susceptible d'être vacant de professeur des écoles au 1^{er} degré.



Une procédure d'attribution sera lancée.

Elle souhaite « profiler » le poste d'EPS.

Elle demande un avis formé des membres du CE sur ce « profilage » de poste.

Votants : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Le conseil d'établissement, dont le vote est requis, s'exprime favorablement aux étapes successives

2.6 Proposition de modification du RI

Madame Monticino, Provisure, passe la parole à Mme Vallée, CPE, qui expose les modifications proposées au RI.

Ajout au RI

Conformément à la circulaire 2000-105 du 11 juillet 2000 qui précise qu'il « convient de distinguer soigneusement les punitions relatives au comportement des élèves de leur travail personnel » et « qu'il n'est pas permis de baisser la note d'un devoir en raison du comportement » et en prenant appui sur la lettre aux recteurs adressée le 20 février 2001 par le directeur de l'enseignement, il est ajouté au règlement intérieur que :

- un devoir non remis sans excuse valable
- une copie blanche rendue le jour du contrôle
- une copie manifestement entachée de tricherie
- un travail dont les résultats sont objectivement nuls

peuvent justifier la note de zéro.

Votants : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

III) Actes relatifs au fonctionnement de l'établissement

3.1) Présentation du PPMS

Madame Monticino, Provisure, passe la parole à M. Joubert, DAF, qui présente le PPMS 2022-23.

Le PPMS (plan particulier de mise en sureté) est présenté. Il s'agit d'un document annuel qui présente les exercices incendies, les alertes intrusions, les exercices d'alerte à la bombe ainsi qu'une série d'exercices. Il est validé par l'ambassade et réactualisé chaque année.



IV- Questions diverses.

Madame La Proviseure informe les membres du CE sur les questions diverses reçues à ce jour.

En ce qui concerne les représentants des parents :

➤ Les parents font remarquer depuis l'année dernière que la propreté aux alentours de l'école laisse vraiment à désirer : déchets en tout genre, odeurs nauséabondes le matin et/ou le soir, et cela même sans soir de match. Plusieurs parents ont déjà écrit à l'AMSA mais sans grand retour. Sous quelle forme l'école pourrait-elle intervenir ?

Une opération de ramassage de papier et de sensibilisation est proposée par le biais des Colibri (Eco-délégués). Des nouvelles poubelles sont prévues notamment devant les portails de maternelle.

➤ Concernant l'enseignement des langues, serait-il possible d'avoir des classes de niveaux. Le sujet revient chaque année en conseil d'école. L'année dernière en CM1 ont été mis en place des cours débutants une fois par semaine, qui ont été réduits à une fois toutes les deux semaines à cause de la séparation des classes (covid). Est-ce que des cours d'italien par niveau peuvent être remis en place à l'élémentaire ?

Il est prévu de renforcer l'enseignement des langues au premier degré et cette approche bénéficie du soutien de Mme Pouzoulet, inspectrice de zone. Les actions prévues sont notamment quantitatives en anglais (augmenter le nombre d'heures), et qualitatives en italien avec la création de barrettes de niveau entre italophones et non italophones. Le multilinguisme reste l'une des priorités de l'AEFE.

➤ Toujours à propos des langues, un sondage a été effectué par l'APE auprès des parents, en accord avec le directeur du primaire, M. Galtier. En effet, de nombreuses familles trouvent que l'enseignement de l'anglais n'est pas suffisant à l'école et souhaitent la création d'un atelier anglais à travers le club Stendhal, hors temps scolaire. M. Galtier voulait s'assurer que suffisamment de parents soient intéressés avant de demander au club Stendhal la mise en place de ces cours. Nous avons reçu environ une centaine de réponses positives. Au vu du nombre des réponses, l'école pourrait-elle donc faire mettre en place par le club Stendhal un voire plusieurs cours en fonction des niveaux des enfants pour cette année ou l'année prochaine ?

Des propositions d'activité au club Stendhal en anglais (Ateliers, cours d'anglais...) semble susciter un certain intérêt de la part des familles du primaire (une 100 des réponses au sondage effectué ont été dans ce sens). Il est rappelé que le Club Stendhal reste dédié à l'organisation d'activités périscolaires et ne touche pas les thématiques d'enseignement. Des activités récréatives en anglais (théâtre, cuisine ...) seront étudiées pour en évaluer les possibilités pour la rentrée de septembre.

➤ Les sorties, à l'élémentaire CP notamment, sont toujours chaotiques : les parents attendent dehors (plan Vigipirate) un certain temps tous amassés devant une petite porte. Ne serait-il pas possible de revenir au système d'avant avec une entrée contrôlée par une carte comme c'est le cas en maternelle ? Cela serait plus rapide, et fluidifierait les va-et-vient.

Un débat a eu lieu au conseil d'école sur les entrées/sorties et la demande de certaines familles de pouvoir accéder à l'établissement en primaire. Il ne semble pas qu'un consensus puisse pour l'instant s'établir sur cette dernière question.



- Suite notamment au CESCE, quelle démarche l'école pense choisir pour tenter de résoudre la question des dégradations, inacceptables bien sûr. En outre, quand les toilettes fermées seront-elles réouvertes afin de ne pas pénaliser nos élèves dans leur ensemble, vu que les faits semblent être l'œuvre d'une minorité ? (* cette question des dégradations a également été soulevées par les représentants des personnels)

Concernant les récents événements qui ont troublé la sérénité de la communauté scolaire et se sont traduits par des dégradations importantes au sein de l'établissement ainsi qu'à l'installation d'un climat tendu, l'ensemble des représentants des élèves, des familles, des personnels et de la direction expriment leur incompréhension et leur engagement à rétablir une situation plus sereine. Plusieurs déclinaisons de ces points de vue sont exposées dans le même sens. L'approche choisie et partagée est une résolution de cette situation par l'ensemble de la communauté scolaire. Il est par ailleurs rappelé qu'une réponse se construira certainement dans la durée et par une réappropriation positive de la part de la majorité de chacune des composantes de la communauté scolaire. Une stratégie du dialogue est privilégiée et plusieurs actions sont prévues afin de responsabiliser chacun des participants. Des débats de classes sont notamment prévus avec une approche adaptée en fonction des divers niveaux de classe. L'objet est de recréer un esprit de l'école dont plusieurs générations d'élèves ont pu bénéficier.

- Est-il possible de permettre un accès plus large au CDI, notamment le mercredi après-midi pour les lycéens ?

Concernant le CDI une discussion se poursuit sur la possibilité de pouvoir l'ouvrir plus ce qui impliquerait des adaptations sur sa surveillance. Il est par ailleurs rappelé que la mezzanine est à présent ouverte mais que certains meubles sont encore manquants.

En ce qui concerne les représentants du personnel :

- Besoin de clarification de l'interdiction de sorties payantes en dehors du créneau de fermeture des comptes du lycée

Les représentants du corps enseignant expriment leur perplexité quant à la limitation des possibilités de sortie en décembre et janvier, auxquelles M. Joubert, secrétaire général, apporte certains éclaircissements et notamment la difficulté technique d'effectuer des paiements durant cette période (du 7 décembre au 20 janvier). Les sorties réglées précédemment peuvent par contre s'effectuer.

- Besoin de précisions concernant le surplus budgétaire évoqué au précédent CE. Les voyages mentionnés (ski, Rome, Venise, Berlin) sont payés par les parents. Le surplus budgétaire servirait-il donc pour anticiper le coût des voyages ou pour financer une partie des voyages ?

Il est rappelé que d'éventuels surplus encaissés pour les voyages (ski, Rome, Berlin, Venise...) feront le cas échéant l'objet de remboursements aux familles.



- Faire le point sur le climat scolaire et les dégradations. Quelles sont les mesures et sanctions prévues face à ces comportements intolérables ? Quelles sont les communications prévues pour informer les familles du lycée à ce sujet ? *voir point traité précédemment (*)*
- Manuels numériques accessibles sur Pronote pour les élèves. Qu'en est-il ?
La discussion concernant les manuels numériques débutée au précédent conseil se poursuit et se conclue par la proposition de s'informer sur comment les autres écoles et établissements du réseau affrontent cette question. La priorité semble être de pouvoir disposer des manuels numériques tout au moins au CDI.
- Cette année, pour la première fois, la vie scolaire s'occupe du portail maternelle tous les soirs du lundi au vendredi. Est-ce normal pour un service qui a priori est inhérent au secondaire ? Plus globalement, les personnels enseignants et non-enseignants sont-ils interchangeable entre la maternelle, le primaire et le secondaire où reconnaît-on des limites et spécificités à chaque niveau ?
Une discussion se tient sur la répartition des effectifs au portail des maternelles notamment la participation de certains personnels de la vie scolaire dans les dernières semaines. La direction de l'école remercie à nouveau les personnels et confirme qu'une alternative sera mise en place.
- La problématique des absences non remplacées de l'infirmière. Peut-elle être remplacée ?
Concernant le remplacement de l'infirmière, Mme Monticino rappelle la difficulté de pouvoir trouver des solutions de continuité au pied levé et rappelle l'engagement de l'ensemble de la communauté scolaire à gérer d'éventuelle situation inattendue.
- Concernant le calendrier scolaire et dans le respect d'une procédure relativement longue pour sa définition, il est rappelé que les différentes étapes seront partagées avec les enseignants, les élève par le biais du CVL et des représentants des familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Secrétaire de séance,
Christophe GROSSET

La Présidente,
Emmanuelle MONTICINO